



**BRUXELLES POUVOIRS LOCAUX**  
SERVICE PUBLIC RÉGIONAL DE BRUXELLES

A Mesdames et Messieurs les Présidents et membres  
des Conseils de l'action sociale de la Région de  
Bruxelles-Capitale

Pour information :

A Mesdames et Messieurs les Secrétaires généraux et  
Directeurs financiers,

A Mesdames et Messieurs les membres des Collèges  
des Bourgmestre et Échevins,

A Mesdames et Messieurs les Inspecteurs Régionaux,

**CONTACT** Anne Willocx  
T +32 02/800.33.25  
F +32 02/800.38.00  
awillocx@gob.brussels

**NOTRE REF.** 3003358901

**VOTRE REF.** OCMW technische fiche



**CONCERNE** Comptabilité des CPAS - Fiche technique - utilisation d'une nouvelle sous-fonction  
8790 "COVID-19" afin de pouvoir isoler les frais liés à la pandémie

**ANNEXES**

**BRUXELLES**

Mesdames et Messieurs les Présidents,  
Mesdames et Messieurs les Membres,

La crise sanitaire mondiale engendrée par la pandémie du Coronavirus Covid-19 représente un défi pour l'ensemble des autorités publiques de notre pays. Dans ce contexte, les centres publics d'action sociale seront vraisemblablement confrontés à des dépenses supplémentaires pour assurer leurs missions d'aide aux personnes. A cet effet et afin de pouvoir isoler les frais liés à cette pandémie, il a été décidé de créer une nouvelle sous-fonction : **8790 « COVID-19 »** (relevant de la fonction 87 «Santé publique »).

La proposition de création de cette nouvelle sous-fonction a été soumise préalablement à l'avis des membres de la Commission régionale Unique de la nouvelle comptabilité et leur avis est favorable.

Pour des raisons d'harmonisation des écritures comptables, l'utilisation de cette nouvelle sous-fonction est obligatoire avec effet immédiat pour toutes les dépenses directement liées à la pandémie de Covid-19. Il convient d'enregistrer ces dépenses soit directement dans cette sous-fonction, soit via la technique de la facturation interne. Il vous est en outre demandé d'y enregistrer les frais engagés entretemps.

Veillez agréer, Mesdames et Messieurs les Présidents et Mesdames et Messieurs les Membres, l'assurance de notre considération distinguée.

Aux noms des Membres du Collège réuni, compétents pour la politique d'Aide aux personnes,

Le directeur-général,

Rochdi KHABAZI